



PRÉAVIS MUNICIPAL

49/2026

**CRÉATION D'UN ESPACE SPORT ET LOISIRS
DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT**

Municipal responsable : M. Dominique Fleury

Création d'un espace de sport et loisirs

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 227'950.00 pour le réaménagement d'un espace de sport, la réfection du terrain de pétanque, le remplacement de la pergola et le réaménagement des espaces verts situés à l'intérieur du périmètre scolaire « En Praz Corbet ».

2. Contexte

La place de sport sise à l'extrémité ouest des courts de tennis et proche de l'école « En Praz Corbet » peut être considérée comme une aire de jeux et de sport de la commune. Elle est quotidiennement fréquentée par les familles du village et fortement utilisée par les élèves de l'école primaire et de l'UAPE. Véritable place stratégique, notamment depuis la construction du terrain multisport Agospace, elle y accueillait une rampe de skate.

Chaque année, la Municipalité réalise des travaux de réfection mineurs. Mais l'usure du temps, les nouvelles réglementations en vigueur en matière de sécurité et l'évolution des attentes des enfants demandent que l'aire de jeux soit revue de manière plus complète.

Relevons que l'amélioration de la qualité de l'espace public constitue, depuis la crise sanitaire, une priorité. L'aménagement d'espaces collectifs de proximité, comme notamment les espaces de loisirs et de détente, les aires de jeux ainsi que les zones de rencontre contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Aujourd'hui, les espaces de jeux ne sont donc plus uniquement considérés comme des aires munies d'aménagements ludiques. Véritables lieux de développement physique et mental pour les jeunes, ce sont aussi des espaces de rencontre et de vie qui permettent de tisser un lien intergénérationnel et social.

La Municipalité a donc pour objectifs de :

- proposer un espace de jeux agréable et attrayant, l'activité physique des jeunes et moins jeunes étant étroitement liée à l'offre d'espaces extérieurs de qualité,
- améliorer le bien-être de l'ensemble de la population, l'appropriation et le partage des espaces publics étant garants de la cohésion sociale et porteurs de civilité,
- intégrer la thématique de la convivialité et la sécurité dans la politique de l'aménagement urbain en cours.

./.

Création d'un espace de sport et loisirs

3. Etat des lieux

Les espaces de jeux vivent et subissent les effets d'une forte fréquentation, du vieillissement naturel des matériaux, des influences climatiques et sont parfois victimes de déprédations.

La grande rampe de skate ne répondait plus aux normes du bureau de prévention des accidents (BPA) et devait être réparée et mise aux normes. Cette rampe, installée dans les années 1990, demandait également une rénovation importante de sa structure. Imprégné d'humidité, par endroits, le bois avait gonflé et commençait à s'effriter. Les vis de fixation du revêtement de la surface de plaques métalliques ne tenaient plus. Après une expertise exécutée par une entreprise spécialisée dans le domaine, la Municipalité a pris la décision de ne plus faire de frais sur cet engin. Elle a trouvé un repreneur et a offert la rampe de skate (en l'état et à prendre sur place) à un club de skateurs de la région. Elle a été démontée l'automne dernier sans aucun frais pour nous.

Le drainage du terrain de pétanque ne fonctionne plus. Lorsque que la pluie survient, le sol n'absorbe plus l'eau et l'espace devient très vite inutilisable. Les poutres de délimitation du terrain sont en très mauvais état et doivent être changées. Il est également à prendre en compte que la structure de la pergola est à remplacer absolument. La structure charpente soutenant la glycine est malsaine et doit être changée.

4. Etude

Afin de s'assurer que les aménagements correspondent réellement aux attentes des usagers, la Municipalité a impliqué la population à différentes étapes du projet, notamment par le biais de consultations citoyennes. Cette démarche participative a recueilli les besoins, les idées et les envies de chacun et chacune, tout en renforçant le sentiment collectif d'appropriation du futur espace.

Ce sondage public nous a démontré qu'un aménagement différent de cet espace serait judicieux. Il faut également relever que le périmètre de la place se prête bien au développement d'espaces définis et qu'il est nécessaire de le délimiter pour la sécurité des usagers.

Vue aérienne de l'emplacement avec l'ancienne rampe de skate



./.

Création d'un espace de sport et loisirs

5. Projet

Dans cette perspective, le projet prévoit de transformer profondément l'espace concerné, en supprimant les équipements vétustes ou inadaptés, afin de laisser la place à des aménagements répondant aux attentes actuelles.

L'idée principale est d'offrir un lieu repensé, débarrassé des installations désuètes, pour accueillir de nouvelles structures sécurisées, modernes et attrayantes, tant pour les jeunes que pour les personnes adultes.

Dans cette optique, les aménagements suivants sont envisagés :

- remise à niveau et réfection du terrain de pétanque et ses alentours,
- création d'un espace de street workout,
- création d'un espace ludique pour les plus jeunes,
- installation d'appareils de fitness extérieurs,
- intégration d'une nouvelle pergola avec des bancs et tables; cette zone de détente sera arborisée afin de proposer un lieu ombragé de manière naturelle.

Végétalisation

Le volet environnemental sera également renforcé grâce à une attention particulière portée à la végétalisation du site et à la création de zones ombragées naturelles, favorisant ainsi le confort des usagers en période estivale.

Un soin tout particulier sera apporté à l'accessibilité, afin que les personnes à mobilité réduite puissent profiter pleinement des nouveaux aménagements.

L'intégration d'éléments favorisant la biodiversité locale, tels que des arbustes ou des espaces fleuris, contribuera à la convivialité et à l'esthétique générale du lieu, tout en sensibilisant les usagers à la préservation de l'environnement.

Cette réorganisation doit permettre de renforcer le sentiment d'appartenance à un lieu vivant et évolutif, répondant aussi bien aux besoins de détente, de sport et de socialisation, qu'à ceux du jeu et de la découverte pour toutes les générations.

Street workout

Le street workout (littéralement « entraînement de rue ») est une discipline qui mélange la gymnastique, la musculation et l'entraînement en plein air, utilisant principalement le poids du corps.

Pratiqué sur des équipements urbains tels que des barres fixes, barres parallèles ou structures spécialement conçues, le street workout permet de réaliser divers exercices comme les tractions, dips, pompes, planches et figures acrobatiques.

Accessible à toutes et tous, il favorise le développement de la force, de l'endurance, de la souplesse et de la coordination, tout en encourageant l'esprit de communauté et la convivialité dans l'espace public.

./.

Création d'un espace de sport et loisirs

Chaque espace thématique sera conçu pour favoriser l'inclusivité, la sécurité et la convivialité, tout en s'intégrant harmonieusement au paysage existant.

Un accent particulier sera mis sur la signalétique, de manière à garantir une circulation fluide et intuitive entre les différentes zones.

Des bancs urbains robustes et esthétiques viendront ponctuer les cheminements pour inviter à la pause ou à la rencontre.

Revêtement de protection contre les chutes

Pour garantir la sécurité de toutes et tous, l'ensemble des équipements sportifs bénéficiera d'un revêtement amortissant, spécifiquement choisi pour sa performance et sa durabilité.

Ce sol technique, adapté aux activités dynamiques et aux différents âges des usagers, allie résistance et confort, tout en s'intégrant visuellement à l'environnement végétalisé du site.

Les matériaux sélectionnés répondront aux normes les plus strictes en matière de protection contre les chutes, assurant ainsi une pratique sereine et accessible, même lors d'exercices plus intenses.

Grâce à cette attention portée, tant à l'infrastructure qu'à l'esthétique, l'aménagement encouragera la pratique régulière du sport en plein air, dans un cadre stimulant et inclusif.

Coulé à base de granulés de caoutchouc EPDM et de liant de polyuréthane, exécution sans joint, testé et approuvé conforme aux normes SN EN 1177 exigées par le BPA.

Autres aménagements

Pour renforcer l'attractivité et la diversité des activités proposées, une attention particulière sera portée à la répartition des équipements et à la création de parcours adaptés à différents niveaux de pratique.

Dans la continuité de ces aménagements, la zone de fitness s'étend sur une surface d'environ 184 m².

À l'extrémité sud, l'aménagement inclut la pose au sol de 19 demi-sphères de tailles variées ainsi que de deux trampolines intégrés dans le sol.

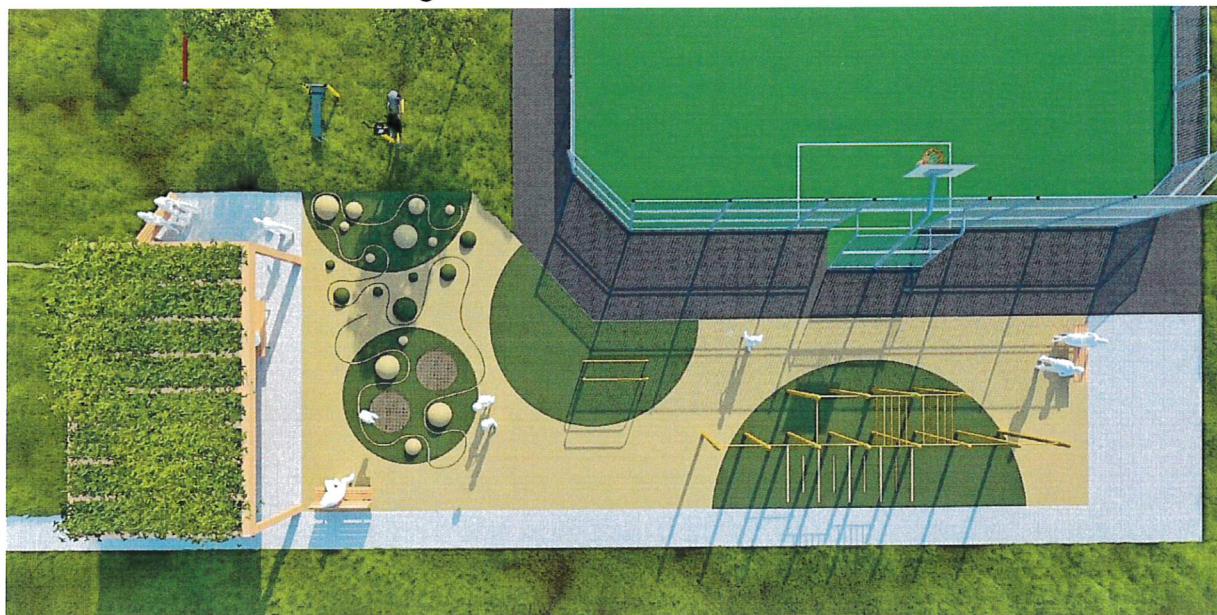
L'aménagement comprendra également l'installation d'une structure de cross-training (entraînement croisé), d'un banc pour les exercices de sit-up (redressement assis) ainsi que d'une slackline (sangle plate), offrant ainsi une diversité d'options d'entraînement pour tous les âges.

Dans une démarche de sobriété énergétique et pour préserver la tranquillité du voisinage, le projet privilégie l'absence d'éclairage artificiel sur le site. Cette mesure vise à limiter l'utilisation de l'espace en dehors des heures diurnes, tout en réduisant l'impact environnemental lié à la pollution lumineuse. Ainsi, l'infrastructure sera naturellement intégrée à son environnement, favorisant un usage respectueux du rythme de vie local.

./.

Création d'un espace de sport et loisirs

Vue aérienne du nouvel aménagement



La pergola (1/2)



./.

Création d'un espace de sport et loisirs

La pergola (2/2)

Pensée comme une véritable aire de détente, la pergola arborisée accueillera 2 tables avec des bancs, sous une ombre naturelle créée par une végétation soigneusement choisie.

Cet espace convivial favorisera les rencontres, la pause ou le travail en plein air, tout en s'intégrant harmonieusement dans le paysage existant.

6. Coûts

Afin de pouvoir connaître le montant de ce projet, la Municipalité a mandaté l'entreprise Realsport S.A. à Rossens pour effectuer toutes les phases d'avant-projet de ce réaménagement. Cette société a été choisie sur la base de sa très grande expérience dans des projets similaires. De plus, elle a également réalisé chez nous le terrain multisport Agorespace et les courts de tennis.

Le coût de la pergola a été chiffré par l'entreprise Schaller & Fils Menuiserie-Charpente S.A. à Gingins.

./.

Création d'un espace de sport et loisirs

Dès lors, les coûts liés au réaménagement de cette place se présentent ainsi :

Espace de sport (1)

• Travaux préliminaires	CHF	34'985.00
• Assainissement	CHF	8'752.00
• Construction	CHF	13'175.00
• Superstructure	CHF	58'585.40
• Marquage	CHF	2'900.00
• Pétanque	CHF	5'000.00
• Equipements de sport et loisirs	CHF	49'904.80
• Divers et imprévus (10 %)	CHF	<u>17'330.20</u>
Sous-total HT (1)	CHF	190'632.40
TVA 8.1 % (arrondi)	CHF	<u>15'456.60</u>
Sous-total TTC (1)	CHF	206'089.00

Pergola (2)

• Création et installation en bois « Douglas »	CHF	10'620.00
• Ferblanterie en aluminium brun	CHF	7'241.00
• Plantations	CHF	<u>4'000.00</u>
Sous-total TTC (2)	CHF	21'861.00

TOTAL TTC (1+2)

CHF	227'950.00
------------	-------------------

Le montant de CHF 227'950.00 sera comptabilisé dans le compte de bilan « Création d'un espace de sport et loisirs ».

L'Etat de Vaud ainsi que la Fondation du sport vaudois soutiennent la promotion de la santé par le sport et l'activité physique. La réalisation de ce projet entre dans les critères d'octroi d'un soutien financier de ces deux organismes pour un montant de CHF 28'900.00.

La Municipalité a également rencontré un généreux donateur, afin de lui présenter ce projet et solliciter son soutien financier. Ce dernier, très enthousiaste, nous a confirmé son engagement financier à hauteur de 50 % des coûts liés à ce réaménagement.

A noter que ces subventions/contributions ne sont pas déduites du crédit demandé.

Après avoir consulté une Municipalité vaudoise ayant réalisé le même type d'installation, le versement de ces subventions devrait se faire rapidement après la fin des travaux, sur la base du décompte des factures payées, soit en 2026, selon le calendrier prévisionnel.

Ces montants seront ensuite comptabilisés dans le compte de bilan pour ce préavis.

./.

Création d'un espace de sport et loisirs

7. Financement

Les coûts à imputer annuellement au compte d'exploitation se résument à CHF 22'795.00 pendant 10 ans, pour l'amortissement de l'investissement, et à CHF 3'419.25 en moyenne de charges d'intérêts (hypothèse taux à 1.5 %).

La commune financera le montant total du projet par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par l'emprunt.

L'amortissement interviendra dès la fin des travaux et se fera sur une durée de 10 ans, conformément au manuel MCH2 (modèle comptable harmonisé 2).

Revenus des locations

L'infrastructure n'étant pas prévue pour des locations, aucun revenu n'est pris en compte dans le calcul d'amortissement de cet investissement.

Entretien et garanties

Le terrain multisport et le fitness en plein air étant constitués de matériaux résistants aux intempéries et les revêtements synthétiques ne nécessitant pas un entretien important, seuls les appareils de fitness nécessiteront un entretien. Les coûts estimés par le fournisseur sont de l'ordre de CHF 1'000.00 par année.

L'entretien ordinaire des espaces verts sera assuré par les employés communaux qui se chargeront de ce travail dans le cadre de leurs activités.

Selon tous les fournisseurs consultés durant la phase préparatoire du projet, le revêtement en EPDM/tartan a une durée de vie d'environ 20 à 25 ans et l'infrastructure métallique a une durée de vie largement supérieure. Les appareils de fitness sont quant à eux garantis contractuellement pendant 5 ans et ont une durée de vie estimée à 15 ans par le fournisseur.

Planification des travaux

La durée totale des travaux est estimée à 3 mois environ. En cas d'acceptation du préavis par le Conseil communal, il est raisonnable de penser que les nouvelles installations pourraient être mises à disposition de nos citoyens fin 2026.

./.

Création d'un espace de sport et loisirs

8. Conclusion

Un réaménagement de cette place de sport s'inscrit dans la logique de cet espace qui, aujourd'hui, est bancal par l'abandon de la rampe de skate.

Aménager une nouvelle forme à ce lieu amènera et liera de façon optimale la place de sport et détente.

L'infrastructure sera naturellement intégrée à son environnement, favorisant également des liens sociaux pour la population.

L'aboutissement de ce projet est d'offrir un lieu repensé, débarrassé des installations désuètes, pour accueillir de nouvelles structures sécurisées, modernes et attrayantes, tant pour les jeunes que pour les personnes adultes.

Il est à mettre en rapport avec d'autres dépenses qui ne sont pas couvertes par des revenus.

9. Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 26 mars 2026
- vu le préavis municipal 49/2026
- entendu les rapports des commissions chargées d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de création d'un espace de sport et loisirs,**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 227'950.00 (deux cent vingt-sept mille neuf cent cinquante francs suisses) pour le financement de ces travaux,**
- **d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 23 février 2026 pour être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

M. Locatelli



La Secrétaire

F. Chambaz-Lacôte